

Conseil communal
Le bureau

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 30 octobre 2019

sous la Présidence de Monsieur Robin Carnello

Préavis N°11-2019 Arrêté d'imposition pour les années 2020 et 2021

Le Conseil communal de Pully

vu la loi sur les impôts communaux du 5 décembre 1956,
vu le préavis municipal N° 11-2019 du 11 septembre 2019,
vu le rapport de la Commission des finances,

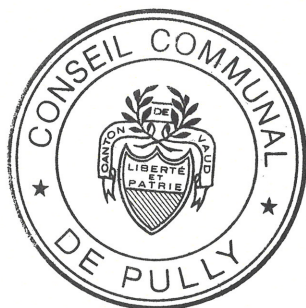
décide

1. d'adopter l'arrêté d'imposition tel qu'amendé pour l'année 2020 tel que présenté par la Municipalité et annexé au présent préavis ;
2. d'autoriser la Municipalité à soumettre ledit arrêté au Conseil d'Etat pour approbation.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

Le président

Robin CARNELLO



Le secrétaire

Bernard MONTAVON

Pully, le 16 novembre 2019